

CIBLE

L'indigné

Nicolas Sarkozy est un acteur qui joue sur trois registres :

L'homme de bon sens qui manie des évidences : *ceux qui défendent les voyous ne me verront jamais à leurs côtés ;*

Le président vertueux qui dénonce, par exemple, *le capitalisme qui marche sur la tête ;*

Le citoyen indigné qui a prononcé le 7 avril une phrase mémorable : *« Qu'est-ce que c'est que cette histoire d'aller séquestrer les gens ? On est dans un État de droit, je ne laisserai pas faire les choses comme ça ».*

Sans blague ? Comme les salariés mis au chômage n'ont pas d'autre choix, certains ont séquestré des membres de la direction de leur usine et ils continueront d'agir de cette manière – la seule qui soit pour eux immédiatement efficace. Cela signifie que le supposé président n'est pas obéi et qu'il ne le sera pas car les salariés ne croient plus un mot de ce qu'il dit.

Et puis, qu'est ce que c'est que cette histoire de « candidat du pouvoir d'achat » et du « travailler plus » qui ne protège pas le peuple dont il a la charge ? C'est la vieille histoire de l'arroseur arrosé, de l'indignation qui retombe sur celui qui jouait – mal – les indignés.

TÉLÉRÉALITÉ

Drogue Délits Mensonges

Hadopi

**Bête et
méchant**

p. 2

Idées

**Régis
Debray**

p. 9

Une loi inapplicable et inutile

L'Assemblée Nationale a rejeté le projet de loi Hadopi. Cette avancée parlementaire n'empêchera pas le texte d'être représenté et adopté dans quelques semaines.

Le projet, porté à l'origine par un certain consensus, a durci tout au long des débats et la mouture adoptée par la commission mixte paritaire ne déclenche guère l'enthousiasme. Le malaise n'a même fait que croître au fil du temps.

Venons-en au fait. Les internautes s'échangeraient en France environ un milliard de fichiers par an. En toute illégalité. Plus de la moitié des utilisateurs de la toile avouent avoir déjà pratiqué la chose. Il faut d'abord s'interroger sur ce développement de la gratuité. Ce mouvement de fond n'est pas sans poser problème mais est-ce bien ceux dont on nous rebat les oreilles ? Le piratage des fichiers tuerait à terme toutes les industries culturelles et partant toute création digne de ce nom. Désastre pour l'économie, l'emploi, la culture...

Nicolas Sarkozy a l'oreille de la profession et Denis Olivennes est de ses amis, tout en

étant le chef de file des groupes de pression industriels. Industriels qui voyant les chiffres de leurs ventes s'effondrer ont eu tôt fait de trouver le responsable : Internet. La loi *Création et Internet* est donc sensée arranger la chose et comment ? À l'habitude à droite, en cognant, en punissant. Deux aspects dans le texte : la création de l'Hadopi (Haute Autorité pour la Diffusion des Œuvres et la Protection des droits sur Internet) et la répression qui va s'abattre sur les fautifs.

Malheureusement, les constats servant de base à ce projet de loi sont au moins sujets à caution et les moyens de rétorsion choisis sont choquants et seront coûteux et inefficaces.

Les constats ? Ce chiffre d'un milliard est ridicule, calculé selon une formule alambiquée et farfelue dont je vous fais grâce. Ensuite, les fichiers les plus téléchargés sont évidemment ceux qui portent les œuvres les plus connues et partant qui ont déjà rapporté le plus d'argent. Il en est ainsi

des albums les plus vendus et des films les plus vus. Un seul exemple : *Bienvenue chez les Ch'tis*, 25 millions d'entrées, des centaines de milliers de DVD vendus et le fichier le plus piraté en 2008. Cela a-t-il nuit à ses performances ? Nullement. Je ne sais pas qu'Alain Souchon ou Dany Boon ont eu particulièrement à souffrir dans leur train de vie de cet état des choses.

En outre on s'aperçoit que les plus gros téléchargeurs sont également les plus gros acheteurs de CD et DVD. Ajoutons aussi que beaucoup de nouveaux artistes et de nouveaux labels ne sont connus que grâce à une diffusion intelligente et massive sur Internet. Un nouveau modèle économique se fait jour, tenant compte des spécificités d'Internet. Les gros industriels du secteur préfèrent de loin les rentes de situation et les modes de diffusion pour partie condamnées.

L'inefficacité ? Les moyens de lutte choisis sont

inadéquats. Ils consistent principalement à repérer les adresses IP des contrevenants et de les prévenir pour commencer qu'ils sont repérés, ensuite de les avertir qu'ils vont être sanctionnés et enfin de leur couper l'accès à la toile, accès qu'ils continueront évidemment à payer comme si de rien n'était. C'est simple et... très stupide. N'importe quel gamin même moyennement doué en informatique sait se dissimuler sur le réseau et ne sera donc pas attrapé. Qui punira-t-on vraiment ? Les occasionnels et, plus grave encore, les titulaires des accès utilisés frauduleusement.

L'application de cette loi coûtera cher pour un résultat proche du néant. Et ce n'est pas le plus grave. Le gouvernement s'attaque une fois de plus et avec violence à une jeunesse à laquelle on n'a que le mot de répression à répondre à chaque légitime question.

Beaucoup de députés UMP ont fait le nécessaire pour que l'accident parlementaire arrive. Pas bêtes, ils ont des gosses et surtout aussi une lassitude devant les agitations du Sarko. Ils sentent pour beaucoup, et d'aucuns l'ont publiquement avoué, qu'il conviendrait peut-être d'arrêter de trop en faire avec une jeunesse déjà passablement échauffée.

Il n'en demeure pas moins que le problème de la rémunération des artistes se pose réellement et là l'idée de la licence globale, petit surcoût appliqué à l'abonnement Internet, est sans doute à creuser plus avant.

Pascal BEAUCHER

royaliste 

SOMMAIRE : p.2 : Une loi inapplicable et inutile - p.3 : Où est passée Martine ? - Le président est son opposition - p.4 : Mayotte la française - p.5 : Libres de toute peur - p.6/7 : Lexique de la cruauté - p.8 : Le dit de Jacques 1^{er} - p.9 : Revenir à la fraternité - p.10 : Archives - L'affaire Raphaël Lévy et Louis XIV - p.11 : Action royaliste - p. 12 : Editorial : Toujours la colère.

RÉDACTION-ADMINISTRATION
17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris
Téléphone : 01.42.97.42.57
Télécopie : 01.42.96.99.20
Dir. publication : Yvan AUMONT
Com. paritaire 0509 G 84801
ISSN 0151-5772

Bulletin d'abonnement

Nom/Prénom :

Adresse :

Profession : Date de naissance :

Adresse internet :

souscrit un abonnement de :

☐ trois mois (20 €) ☐ six mois (30 €) ☐ un an (47 €) ☐ soutien (100 €)

ROYALISTE, 17, rue des Petits-Champs, 75001 PARIS

Où est passée Martine ?

Nous lançons un appel à témoins : parmi les opposants qui manifestaient contre l'Otan le samedi 4 avril à Strasbourg, quelqu'un a-t-il aperçu Martine Aubry ou côtoyé un autre dirigeant du Parti socialiste ?

Le souvenir de la manifestation contre l'Otan s'estompe. On a beaucoup parlé du comportement des forces de police et des bâtiments qui ont brûlé en oubliant de dire que les autorités préfectorales redoutaient qu'un manifestant soit tué, comme à Londres lors du G 20, ou grièvement blessé. Sans excuser qui que ce soit, on notera simplement que l'objectif des responsables du maintien de l'ordre a été atteint : ils voulaient maintenir les manifestants hors de la ville de Strasbourg, ils y ont réussi mais c'est la périphérie qui a été touchée. La part du feu, c'est le cas de le dire.

On a beaucoup commenté les séquences filmées par des manifestants sauf sur un point : l'extrême confusion qui caractérisait cette manifestation, partiellement manipulée et récupérée par la mouvance anarchiste *Black Blok*. Comment se fait-il que le Parti socialiste n'ait pas mobilisé ses cadres et ses militants pour organiser et encadrer le cortège en se concertant avec les autres organisateurs (Parti communiste, Nouveau Parti Anticapitaliste...) ? Où étaient les dirigeants nationaux du Parti socialiste qui, forts de leur représentativité, auraient pu discuter avec les responsables de la police et éviter une partie des désordres et des violences ?

De fait, la campagne socialiste contre le retour complet dans l'Otan s'est réduite au minimum : quelques déclarations dans la presse, des protestations au Parlement mais aucune véritable tentative de mobilisation de l'opinion publique. Parmi les principales personnalités politiques, seuls Hubert Védrine, à gauche, et Dominique de Villepin, à droite, ont exprimé fortement leurs convictions. Pour les autres, ce fut le service minimum. Que Martine Aubry ne s'étonne pas si certains électeurs de gauche refusent de soutenir les listes socialistes pour les élections européennes.

Tout cela serait bien triste sans une récente déclaration du ministre de l'Intérieur : suite aux exactions des anarchistes à Strasbourg, elle veut faire interdire le port de la cagoule dans les manifestations. Bon courage aux policiers qui viendront verbaliser, au milieu d'un groupe de cent manifestants en colère, trois *Black Blok* munis de barres de fer ! Et préparons-nous à manifester avec des masques de clown, de Sarkozy, d'Obama, de Fillon (fabrication sur commande), avec des foulards, des mouchoirs, des faux-nez, des fausses barbes et des perruques. Merci, madame Alliot-Marie, de nous faire rire un peu.

Annette DELRANCK

Le président est son opposition

Le rapport que le colonel Sponz nous a remis contient une information inouïe qui prouve, si besoin était, le génie du supposé président.

Dans un siècle, les historiens discuteront encore du « Moment Sarkozyen », non pour mettre en doute sa réalité mais pour dater exactement son coup d'envoi destinal. Je m'interroge moi-même sur ce point mais je crois que les citoyens français doivent avant tout saisir l'enjeu philosophique de la Décision sarkozienne : dépasser la théorie maoïste de la Contradiction pour être tout à la fois le Pour et le Contre, le Président et l'Opposant, le Danube de la Pensée et le Torrent de l'action.

Pour comprendre la dialectique du supposé président – et bien comprendre en quoi et pourquoi elle pulvérise Hegel – il suffit de regarder comment Elie Semoun interprète à la fois Julien et Kévina (1) avec la même tenue et en changeant sa voix tout en se déplaçant devant une toile de fond rose (pour Kévina) ou bleue (pour Julien).

En bon disciple du grand Elie mais en utilisant un autre lexique, Nicolas Sarkozy se contente lui aussi de bouger légèrement en changeant sa mimique, son langage, son argumentaire. Coup double : l'UMP ne sert plus à rien, Martine Aubry est marginalisée et l'Élysée contrôle la totalité du débat politique. Cette formidable économie de moyens constitue une avancée de la démocratie car c'est désormais en toute intimité que le Pouvoir dialogue avec le Peuple.

L'exemple classique, c'est le discours anticapitaliste de l'ami des yachtmen français. Mais la dialectique du Même et de l'Autre, telle que l'enseigna Elie à Nicolas, opère à chaque intervention. Il y a l'Omniprésident, qui lit le discours rédigé dans un français correct par Henri Guaino. Et il y a, dès que le lecteur lève le nez de son texte ou lorsqu'il improvise, l'Opposant narquois, le bon gars plein de bon sens et de bonne volonté, patriote sans façons et penseur finaud.

Patriote ? Écoutez-le chez Alstom : « *franchement moi ch'uis profondément européen mais ça me fait quand même bien plaisir que ce soit Alstom qui ramasse des marchés à la pelle plutôt que Siemens ou Mitsubishi* ». Et pan sur le bec du président ultra-libéral !

Penseur visionnaire ? « *comme y'aura l'allongement de la durée de la vie, y'aura de plus en plus de gens qui voudront partir faire des tours en croisière* ». Et pan sur l'élite !

Le maître des évidences de comptoir ? « *l'écologie c'est pas qu'y est que des jardins et plus de boulot pour vos enfants et pour vous* ». Et pan sur les Verts !

A la prochaine présidentielle, il sera donc possible de voter pour Sarkozy contre lui. Tout bénéf !

Colonel SPONZ

(1) <http://www.youtube.com/watch?v=XcKT06oeztY>

Mayotte la française

À l'issue d'un référendum au résultat *franc et massif*, Mayotte va devenir le 101^e département français. Retour sur une longue histoire.

Les Mahorais, par le référendum du 29 mars, ont une nouvelle fois manifesté leur volonté sans équivoque de demeurer Français. Avec un taux de participation s'élevant à 61 % des inscrits (plus de 70 000), 95 % des électeurs ont voté **oui** au nouveau statut. Tous les partis politiques représentés au Conseil général s'étaient prononcés pour ce choix. Retour sur l'histoire.

Mayotte devient colonie française en 1841. Ce n'est qu'en 1886 que les trois autres îles de l'archipel des Comores (la Grande Comore, Mohéli et Anjouan) deviennent simple protectorat. En 1974, la France organise aux Comores un référendum portant sur l'indépendance. Elle sera acquise, par les trois autres îles, en 1975. Mayotte refuse cette voie à 66 % (en 1974, les Mahorais se sont librement exprimés, sachant que le décompte serait fait île par île) puis, à nouveau, deux ans plus tard à une écrasante majorité. En 2000, les Mahorais acceptent à 73 % le statut spécial qui préfigure pour leur île la création d'un département.

L'Union des Comores (1), appuyée par l'ONU (2) et l'OUA (3), a toujours contesté la présence française à Mayotte, invoquant le respect des frontières issues de la colonisation. C'est oublier, d'une part, la volonté constamment et librement exprimée par les Mahorais, d'autre part que la prétendue unité de l'archipel n'a brièvement existé que sous la colonisation française (4). Sur la planète, de nombreux archipels sont constitués d'États différents et l'histoire récente montre que l'unité des Comores demeure plus que précaire.

Le résultat du dernier référendum va faire de la collectivité départementale de Mayotte (plus de 180 000 habitants ; 376 km²) un département à part entière - le 101^e - et le cinquième DOM (5). Le changement de statut n'interviendra qu'en 2011, au moment du renouvellement de l'actuel Conseil général. Le Parlement devra voter une loi précisant les pouvoirs et la composition de la future assemblée. Le nouveau département devrait expérimenter l'assemblée unique, dotée des compétences d'une région.

Toutefois, il est prévu que l'intégration complète s'étale sur 20 ou 25 ans, compte tenu de la spécificité d'une île où le quart de la population - musulmane - parle français. L'intégration prévoit la réduction progressive du pouvoir des cadis (6). Au droit local religieux, sera substitué le droit commun ; ce qui signifie, notamment, la fin de la polygamie. Le RSA (revenu de solidarité active) devrait s'appliquer en 2012, sur la base de 25 % du montant retenu en métropole ; la fiscalité locale en 2014, après l'établissement définitif du cadastre et des titres de propriété.

Nul doute qu'à la volonté constante des Mahorais d'échapper à l'emprise des Comores se sont adjointes des considérations économiques et sociales. À Mayotte, si le PIB (produit intérieur brut) est trois fois inférieur à celui de la Réunion, il est neuf fois supérieur à celui du reste de l'archipel comorien. La France va devoir relever un défi qui n'est pas seulement financier (7). 60 % de la population est jeune et l'immigration illégale, en provenance des îles voisines, d'autant plus massive qu'il existe souvent des liens familiaux entre les populations. Chaque année voit de nouvelles victimes qui tentent sur des embarcations de fortune - les *kwassas-kwassas* - de franchir les 70 km de mer qui séparent Anjouan de Mayotte.

Devant ces difficultés, certains hommes politiques ont souhaité remettre en cause le droit du sol (François Barouin, puis Christian Estrosi, ancien secrétaire d'État à l'Outre-mer et prédécesseur d'Yves Jégo). Ce serait un paradoxe dans ce qui devient le 101^e département français. Il reste que le modèle de développement de Mayotte ne peut reposer uniquement sur l'assistance et les transferts financiers. Et que la nécessité d'établir de nouvelles relations avec l'Union des Comores est loin d'être acquise. La situation géo-stratégique de Mayotte, dans l'Océan indien, au nord-ouest de Madagascar, sur une route maritime importante (au débouché du canal du Mozambique), et la fidélité des Mahorais envers la France imposent de relever ces défis.

Alain SOLARI

(1) À la suite d'une des nombreuses crises qui ont secoué l'État comorien, une grande partie de la population d'Anjouan a souhaité faire sécession. Une nouvelle structure fédérale a été créée en 2001 : l'Union des Comores. Le nom a sans doute été choisi par antiphrase...

(2) Organisation des Nations Unies. Le texte condamnant la position française a été voté à l'Assemblée générale et non au Conseil de sécurité où la France dispose d'un droit de veto. Il n'a donc pas de valeur contraignante.

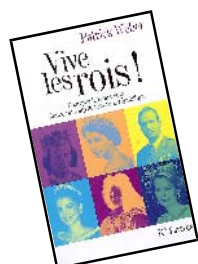
(3) Organisation de l'Unité africaine.

(4) À partir de 1908, l'ensemble des Comores a été placé sous l'autorité de gouvernement général de Madagascar. En 1946, les Comores ont été séparées de Madagascar pour devenir territoire d'outre-mer.

(5) Département d'Outre-mer.

(6) Les cadis ont un rôle judiciaire, notarial et tiennent l'état civil. Ils exercent une fonction de médiateur et d'institution régulatrice dans la vie sociale et familiale.

(7) L'Union européenne reconnaît Mayotte comme française avec le statut de PTOM (pays et territoires d'outre-mer). Mais il semble que les éventuelles aides européennes passent par l'accession, qui n'est pas évidente, au niveau de Région ultrapériphérique (RUP). Les RUP font partie intégrante de l'U. E., contrairement aux PTOM auxquels le droit communautaire n'est pas applicable.



Patrick Weber Vive les rois !

Pourquoi la monarchie donne un coup de vieux à la République

Prix franco 18 €

Achat immédiat

Libres de toute peur

Les arsenaux nucléaires ne nous font plus peur. Devons-nous redouter un Ahmadinejad, un Kim Jong Il ou un Al-Qaïda nucléaire ?

On savait Obama marqué par les années Reagan. Le démocrate a repris à Prague le 5 avril l'Option Zéro proposée au sommet de Reykjavik en 1986 à Gorbatchev et défendue depuis par Kissinger. Le traité START signé en 1991 avait permis de réduire les arsenaux stratégiques russe et américain de plus de dix mille têtes nucléaires à environ six mille, ainsi que le nombre de vecteurs. Obama et Medvedev se sont mis d'accord pour engager la négociation d'un nouveau traité qui succéderait au premier arrivant à expiration à la fin 2009. Il s'agirait de procéder à une nouvelle réduction de moitié du solde existant. Obama aurait souhaité atteindre un seuil de mille têtes, mais la Russie estime avoir encore besoin d'un reliquat de 1500 têtes pour saturer les défenses américaines et demeurer dans l'optique de la dissuasion absolue.

À Prague, Obama a remarqué que « *par un de ces étranges retournements de l'histoire, la menace d'une guerre nucléaire mondiale a diminué, mais le risque d'une attaque nucléaire a augmenté... Nos efforts pour contenir ces dangers se concentrent sur un régime global de non-prolifération mais si davantage de personnes et de nations enfreignent les règles, nous pourrions atteindre le point où le centre ne peut plus tenir* ». Le concept est intéressant et la perspective historique mérite qu'on s'y arrête.

Obama a choisi de populariser sa thèse, non comme la

dernière initiative de son prédécesseur, la frappe préventive, dans un discours à l'Académie militaire de West Point - cadre spécialisé qui privilégie aussi nos dirigeants français successifs pour parler de défense, comme si le vulgum pecus n'y entendait goutte -, mais devant 30 000 personnes au centre de l'Europe. Pour illustrer son propos devant un public populaire, il n'a pas hésité à évoquer l'hypothèse qu'une arme nucléaire puisse exploser dans une grande ville, et d'en citer huit : New York et Moscou, Islamabad et Bombay, Tokyo et Tel Aviv, Paris et Prague. Merci, M. Obama. Pour les six premières, nous connaissons le risque existant. Pour Paris et Prague, d'où vient cette grande menace ?

On peut d'ailleurs se demander pourquoi Obama a choisi le sommet États-Unis Union européenne de Prague pour parler d'un tel sujet ? Le peuple américain se pose la question. Les Tchèques aussi. Il entreprend certes d'y répondre mais ses évocations du Printemps de Prague ou de la chute du Rideau de fer ne sont pas convaincantes. Celle du bouclier antimissile est plus d'actualité. Il la conditionne à la menace iranienne et montre bien que ce n'est qu'un hameçon pour que la présidence russe soit solidaire face à l'Iran. Bref l'installation de ce radar en république tchèque n'est qu'un leurre. Obama généralise le propos à toute l'Europe : « *si la menace iranienne disparaît, le besoin de construction d'une défense an-*

timissile en Europe ne se fera alors plus sentir ».

La nouvelle administration américaine fait peu de cas de notre vieux continent. Hors de la guerre froide et de l'Iran, nous ne redouterions rien d'autre qu'une sale bombe terroriste dont on sait bien qu'aucune dissuasion ne nous protège mais seulement l'efficacité du renseignement. La conclusion s'impose et Obama l'a tirée : « *Nous chercherons à inclure dans cette entreprise (le nouveau traité de réduction des armes stratégiques) tous les États dotés de l'arme nucléaire* » : CQFD Londres (qui a déjà accepté) et Paris, outre Pékin. Nous sommes prévenus.

Pour s'exprimer ainsi, le président américain doit avoir une piètre idée de l'Europe puissance. Nous ne sommes pas dupes. Pour la France, avec cette fois le solide soutien de la chancelière allemande, la dissuasion n'est pas une affaire d'arsenaux ou de défense antimissile. Nous sommes dans une logique du faible au fort, donc du tout ou rien. On n'imagine pas, sauf pour la frime, une réduction de nos armes nucléaires, puisque nous sommes déjà au stade de la stricte suffisance. Tout bouclier nous contraindrait, comme les Russes et les Chinois, à augmenter considérablement notre puissance de feu nucléaire. En revanche, ce ne serait le cas ni d'une menace iranienne (il est inutile de parler des Coréens), ni d'une entreprise terroriste. Face à celles-ci, soit la réponse est politique soit notre panoplie de moyens suffit.

Toutes vos initiatives contre la prolifération, M. Obama, nous conviennent. Seulement oubliez Paris et l'Europe.

Yves LA MARCK

BRÈVES

♦ **ROUMANIE** – Le prince Radu de Roumanie a annoncé son intention de se présenter aux élections présidentielles de novembre prochain. Le prince est l'époux de la princesse Margarita, fille aînée du roi Michel et son héritière désignée. Se présentant comme un candidat indépendant des partis il a déclaré : « *Un président, issu d'un parti politique, ne peut pas laisser derrière lui son parti afin de représenter tous les Roumains. C'est la première imperfection de la démocratie dans notre pays. Cette personne reste connectée à des obligations et des intérêts de son parti* ». « *Devant vous aujourd'hui, je ne promets pas de miracles. Je ne dresse pas dans le pays en prétendant inaugurer le paradis promis par d'autres à la fin du communisme. Ce que je fais aujourd'hui c'est de vous appeler tous à vous unir pour réveiller notre pays* ». Il a tenu à préciser : « *Ma candidature ne vise pas à la restauration de la monarchie. Dans une démocratie, le changement de la forme de gouvernement n'est pas l'apanage du chef de l'État. Une telle option peut seulement être décidée par la nation tout entière* ».

♦ **ITALIE** – Le prince Emmanuel-Philibert de Savoie et son épouse, l'actrice Clotilde Courau, sont allés visiter les victimes du tremblement de terre de l'Aquila. « *Nous avons ressenti le besoin d'aller là-bas et de rendre visite aux victimes pour leur dire qu'elles ne sont pas seules et témoigner de notre solidarité* » a déclaré le prince qui a indiqué que deux camions affrétés par les soins de sa famille allaient arriver dans la région avec de l'aide de première urgence. « *Dire que cela pouvait être évité, non. Mais on n'a pas appris aux habitants ce qu'ils devaient faire en cas de secousse. Le risque a été un peu pris à la légère alors qu'il y avait des secousses depuis décembre* », a regretté le prince qui s'est de plus étonné que des bâtiments modernes, en principe construits sur des normes antisismiques, n'aient pas résisté.

♦ **NÉPAL** – Selon le quotidien népalais *Samacharpatra*, le roi Gyanendra aurait réuni dans sa résidence de Maharajgunj ses proches collaborateurs et conseillers ainsi que trois ressortissants indiens proches de sa famille. À l'ordre du jour de cette réunion la stratégie à adopter en vue d'un rétablissement de la monarchie au bénéfice du petit-fils du roi, le jeune Hridayendra, âgé de 7 ans. Le roi, récemment revenu d'un séjour en Inde où il y a rencontré des dirigeants, est convaincu que ceux-ci sont favorables au rétablissement de la monarchie sous quelque forme que ce soit.

♦ **MAROC** – Le Prix de la paix mondiale 2009 de l'Arab Community Center (ACC), a été attribué au roi Mohammed VI pour « *Ses initiatives visant la consolidation de la paix dans le monde, le souverain étant le président du Comité Al-Qods, ainsi que pour ses efforts dans la protection des valeurs sacrées et le renforcement de la paix, la liberté et la démocratie dans la région du Maghreb* » ainsi que pour son action concernant « *la protection des droits de la famille, de la femme et des enfants au royaume du Maroc, dans le cadre de la consolidation des droits de l'Homme* ».

Lexique de la cruauté

Le paradoxe de la télé réalité : montrer ce qu'il y a de moins réel dans le réel. Cet abus de confiance est peu de choses au regard des conditions dans lesquelles sont fabriquées des émissions telles que *L'Île de la Tentation* et *Pékin Express*. Manipulation des candidats, exploitation éhontée de ceux-ci et du personnel d'encadrement, truccages, cruauté mentale... Philippe Bartherotte a travaillé plusieurs années dans ce milieu parfaitement cynique. Il en est revenu avec un livre courageux ⁽¹⁾ que Sylvie Fernoy présente sous forme de lexique.

Bartherotte, Philippe : Auteur de *La Tentation d'une île*, il était magasinier lorsqu'il fut, par le hasard d'une rencontre, embauché par *TF 1* pour trouver des candidates susceptibles de participer à *L'Île de la tentation*. Il a exercé le métier de journaliste de télé réalité pendant sept ans puis décidé de raconter ce qu'il avait vu et entendu sur les îles enchantées et les parcours de rêve.

Censure : Il n'y a pas de censure en France, chacun est libre de s'exprimer. La preuve : Philippe Bartherotte a publié son livre. On en a même parlé à la télévision et dans quelques journaux. *Un peu* parlé : pas de mur du silence qui pourrait faire passer l'auteur pour une victime des méchants, mais quelques échos qui font taire ses éventuelles récriminations. Cette technique est celle de l'étouffement progressif : un petit écho pour éviter qu'il n'y ait un gros scandale. D'autres méthodes sont exposées dans l'ouvrage... Le devoir du citoyen-télespectateur : faire circuler *La tentation d'une île* comme on passe à son camarade un pain de dynamite - ça servira un jour ou l'autre pour la destruction de ce système télévisuel.

Chômeurs : Est expliquée dans le détail la manière dont a été tournée dans un village une émission sur la réinsertion des chômeurs. Ceci pour France 2 (service public, souvenez-vous) qui n'avait pas commandé une télé réalité (certes...) mais un *docuréalité*, en d'autres termes un *docutainment* c'est-à-dire un documentaire divertissant sur ces malheureux chômeurs - de *vraies gens* - qui tentent de s'en sortir. La télé-providence va les aider... En fait, c'est une mise en scène avec des séquences dramatisantes rédigées avant tournage, une constante manipulation des personnages et... des centaines de milliers d'euros dépensés en pure perte car l'émission n'a jamais été diffusée : la direction de la chaîne craignait que ce *chôm'story* construit sur le modèle de *Loft Story* ne fasse scandale.

Contrat de travail : Qui sont les participants des émissions de télé réalité ? De libres candidats venus s'amuser devant les caméras et vivant gratuitement aux frais de la production le temps d'une émission ? « À vingt-cinq reprises, dans deux audiences distinctes, huit magistrats différents ont confirmé que la relation qui lie un participant à un producteur dans

une émission de télé réalité est une relation entre un employé et un employeur », a déclaré M^e Jérémie Assous début avril après une décision du Conseil des prud'hommes de Boulogne-Billancourt. Les participants sont bien des salariés qui doivent bénéficier d'un contrat de travail. Un des éléments-clés du système d'exploitation qui assurait de confortables profits aux sociétés de production est ainsi détruit.

Drague : Le travail du *casteur* (celui qui fait le *casting*, la distribution des rôles) consiste à aller dans les boîtes de nuit pour repérer les candidats possibles et les amener devant une caméra pour une première sélection. Certaines jeunes femmes - futures *tentatrices* - se laissent facilement convaincre mais ceux et celles qui viennent spontanément s'inscrire pour *L'Île de la Tentation* n'ont aucune chance - *trop vieux, trop moches*, ils sont éliminés d'emblée. Les couples sont souvent plus réticents. Dès la première conversation, tous et toutes sont entraînés dans un piège : on ne leur dit pas qu'il s'agit de télé réalité. Les dragueurs professionnels appliquent les règles qu'on trouve dans les manuels de psychologie pour amener les gens « à se soumettre de leur plein gré, en préservant un fort sentiment de liberté ».

Droque : Privés de livres, de journaux, de leur téléphone portable, sans repères temporels (il n'y a pas d'horloge sur *L'Île de la tentation*), les candidats sont systématiquement poussés à consommer de l'alcool - surtout du champagne. Ajoutez la privation de sommeil, le soleil brûlant, les chocs traumatiques pour les sujets rebelles (le saut en parachute) et vous comprendrez que des manipulateurs pré-

parés par des psychologues professionnels peuvent facilement *retourner les cerveaux*.

Exploitation : Efficace, elle est en cascade : les candidats sont exploités mais aussi le personnel de l'émission : 500 heures de travail sur une période de dix mois (les heures supplémentaires ne sont pas payées) et les indemnités des intermittents du spectacle versées tout le reste de l'année. La télé-réalité, c'est eux qui la font (TF 1, M 6), c'est nous (les contribuables) qui la payons.

Jeu de la tentation : quatre couples sont réunis sur une île (en fait une presqu'île mexicaine, là aussi, mensonge !) et vingt-deux célibataires, hommes et femmes, jouent de leur séduction pour tenter de les séparer sous le regard des caméras. Le désir, l'amour, la fidélité, la trahison... sont vécus en direct par de très beaux jeunes gens, dans un paysage de carte postale.

Mécanisme de destruction : « *On connaît tous la puissance destructrice de la mécanique implacable de L'Île [...]. Mais les candidats ne sont pas des gens comme nous. Ce sont des candidats. Ce qui veut dire que leurs souffrances comme leurs joies nous laissent indifférents. On exploite leurs émotions, mais on ne les partage pas. Nous avons une relation purement professionnelle avec eux. Eux vivent une aventure ; nous, nous faisons notre métier. Et notre métier, c'est d'exploiter leurs faiblesses - pour lesquelles nous les avons spécialement choisis. Les faire souffrir au maximum pour qu'ils craquent. Plus ils craquent, plus les courbes d'audience explosent. Et s'ils ne craquent pas nous devons au moins de les rendre ridicules pour que toute la France puisse se payer une bonne tranche de rire.* »

La télé-réalité a inventé la torture rentable ou, comme on dit, *hautement profitable*.

Moralité : Dans une émission de Daniel Schneidermann, un journaliste très intelligent et très en colère a très moralement piétiné Philippe Bartherotte. C'est vrai, il a participé à une entreprise immorale, tenu ou laissé tenir des propos qui portaient atteinte à la dignité des participants et participantes, gagné un peu d'argent dans cette industrie de la manipulation, fumé des substances illicites et commis l'acte de chair avec maintes filles faciles... Mais sans lui, beaucoup - moi comprise - continueraient à ignorer le langage violent et violeur des réalisateurs, leurs techniques de manipulation, leurs mensonges, leurs profits. À la télévision,

dans les maisons d'éditions, dans la grande presse, on adore les scandales - sauf ceux qui visent les industriels de la communication et du divertissement. Il faut beaucoup de courage pour se griller, à trente et un ans, dans ce milieu.

Pékin Express :

C'est un jeu d'aventure : les candidats ont un euro par jour pour se nourrir et se loger, ils devront faire du stop pour se déplacer (belles économies pour la production !) et la course se déroule sur 10 000 km. On joue par couple et les deux gagnants reçoivent 100 000 euros. Philippe Bartherotte montre comment le jeu est truqué : certains trouvent sans attendre des automobilistes complaisants (en fait des taxis banalisés), d'autres, qui ne sont pas assez télé-géniques, sont éliminés par changement soudain d'une règle du jeu. On joue aussi avec les nerfs, avec la vie des candidats... Ainsi, « *on gère nos candidats comme un scénariste compose avec ses personnages pour construire une histoire avec du suspense* » ; et, sur *Pékin Express 2*, « *on peut dire que ça a magouillé systématiquement. On a eu droit à une finale de nanas. En fin de compte, Cendrine a décidé de faire gagner les Marseillaises, qui avaient l'accent et qui étaient plus identifiantes - pour la ménagère* » la fameuse ménagère de cinquante ans qui est au cœur de la cible des publicitaires.

Prostitution : « *Ma vie était devenue une trahison, écrit Philippe Bartherotte, je vendais mon âme pour quelques milliers d'euros. C'est à ce prix que j'achetais mes voyages. J'ai longtemps cru que je pourrais m'en tirer comme ça. Mais on n'en sort pas indemne. On peut plaisanter et avoir recours à l'ironie, mais c'est de la prostitution finalement* ».

Sélection : Impitoyable, elle viole l'intimité des personnes. Pour *L'Île de la tentation*, il s'agit d'un « *casting ultra discriminatoire où tout est passé au crible : religion, habitudes alimentaires, consommation de stupéfiants ou d'alcool (celles qui ne boivent pas sont pénalisées), fréquence de relations sexuelles, relations sexuelles dès le pre-*



■ **L'Île de la Tentation** : des créatures de rêve certes... mais exploitées, manipulées.

mier soir... Rien n'est laissé au hasard. Il faut être sûr que toutes ces jeunes filles se donneront, le moment venu ».

Télespectateurs : Pourquoi regarde-t-on ces émissions ? Voyeurisme ? Bêtise ? Non. Des études ont montré que le téléspectateur se rassure : « *le fait que chacun puisse se dire il y a plus con que moi rassure tout le monde et prépare le cerveau à recevoir gaiement les slogans des annonceurs à la coupure pub* ». Une des réalités de cette télé-réalité, c'est cette cascade de mépris qui tombe des annonceurs sur les producteurs, des producteurs sur les participants et sur les téléspectateurs. Mais ces deux dernières catégories sont moins abruties qu'on ne l'imagine : qu'on se souvienne de l'immense succès populaire du film *Le dîner de cons*.

Conclusion : dans les émissions de télé-réalité, les atteintes au droit sont nombreuses et graves. Une commission parlementaire s'impose et les auditions devraient être diffusées sur toutes les chaînes de télévision. Cette nouvelle manière de faire de la télé-réalité, je crains que nous l'attendions longtemps.

Sylvie FERNOY

(1) Philippe Bartherotte - « *La tentation d'une île, Derrière les caméras de la télé-réalité* », Éd. Jacob-Duvernet, 2008, prix franco : 20 €.



Achat immédiat

Le dit de Jacques 1^{er}

Dans quelles conditions religieuses et politiques le roi Jacques VI d'Écosse devenu Jacques I^{er} d'Angleterre a-t-il été amené à écrire son traité des *libres monarchies* ? Bernard Bourdin explicite la théorie anglaise de la souveraineté avant la Glorieuse Révolution.

Il est rare que les rois soient versés dans les questions théologiques et politiques. Plus rare encore qu'ils rédigent de leur propre main une théorie du pouvoir. Jacques I^{er} d'Angleterre, devenu tel en 1603, est de ceux qui, à différentes époques, ont voulu penser par eux-mêmes ce qu'ils incarnaient.

Cette adéquation est un bel idéal de la raison politique. Il n'est pas sûr qu'elle garantisse un bon gouvernement mais les limites et les échecs de ces tentatives ne sauraient justifier le mépris des idées et des fonctions dont nous avons aujourd'hui l'exemple désastreux. Du moins, l'ouvrage du roi Stuart nous permet de saisir un moment décisif de l'histoire européenne - précisément britannique et française - de la pensée politique. Tel est l'intérêt de la traduction du traité des *libres monarchies* (1) que Bernard Bourdin annonçait dans l'ouvrage magistral qu'il a consacré à la genèse théologico-politique de l'État moderne (2).

Quant à l'histoire politique, le moment jacobéen se situe après la mort d'Élisabeth I^{re}, dans la période troublée des conspirations contre le nouveau roi et du complot des Poudres (1605) organisé par le catholique Guy Faukes. Jacques I^{er} ne peut se contenter de punir les coupables : il lui faut

conforter son pouvoir et établir sa pleine et entière autorité. Au début du XVII^e siècle, celle-ci ne peut être concrètement exercée sans une prise de position précise dans la controverse fondamentale sur la relation entre le théologique et le politique. En Angleterre, la *Trew law of Free Monarchies* exposée par Jacques I^{er} marque le point culminant de cette grande dispute - peu avant qu'elle ne soit effacée par le débat entre les philosophes du contrat social, lancé par Thomas Hobbes, grand admirateur de Jacques I^{er}, qui publie son *Léviathan* en 1651.

Ce moment de l'histoire intéresse autant les Anglais que les Français car les deux nations se construisent en même temps et selon la même problématique - jusqu'à la Révolution française - à laquelle les rois de France et d'Angleterre apportent des réponses différentes.

Dans son introduction au traité de Jacques I^{er}, Bernard Bourdin note que « à l'instar de la royauté britannique, la monarchie des Valois ignore la doctrine du droit divin direct des rois. C'est précisément, comme en Angleterre, le problème de la succession qui valorise cette doctrine, notamment par l'intermédiaire du juriste toulousain Pierre de Belloy, chargé

par Henri IV de développer les arguments justifiant la légitimité du nouveau souverain, particulièrement la loi salique et le droit divin ».

De part et d'autre de la Manche, la question décisive est celle de la souveraineté. Jacques I^{er} est proche de Jean Bodin et l'Angleterre est anglicane comme la France est gallicane - sans qu'Henri VIII et Élisabeth I^{re} cessent d'être catholiques. Publié en 1598 par un homme qui a acquis son expérience du pouvoir et des affaires religieuses comme roi d'Écosse pendant 31 ans, *La Vraie loi des libres monarchies* n'est certainement pas une proclamation absolutiste. Nous assistons à un cheminement subtil entre plusieurs théories politiques (celles de George Buchanan, de Richard Hooker) et les grandes controverses théologiques de l'époque - entre catholiques, entre catholiques et protestants. Bernard Bourdin s'attache à nous expliquer la conception calviniste du rapport entre le spirituel et le temporel ainsi que les thèses de l'Église presbytérienne et nous rappelle la conception monarchomane de Buchanan, précepteur de Jacques, selon laquelle « le service du peuple appelle à un consentement mutuel des sujets et des rois » qui se lient lors de la promesse faite lors du couronnement.

Telle n'est pas la pensée du futur roi d'Angleterre, qui délaisse la théorie de l'obligation mutuelle (le roi s'engage envers ses sujets qui s'engagent envers lui) pour une théorie des devoirs mutuels : l'engagement moral l'emporte alors sur le lien juridique. Le roi Jacques n'est pas absolutiste au sens banal du terme : il développe une pensée de l'absoluité. Autrement dit, la monarchie selon Jacques I^{er} n'est pas plus arbitraire que celle théorisée par son ancien précepteur : elle est *libre* car elle ne reconnaît pas de contrainte juridique mais se donne une limite morale fondée sur la religion chrétienne.

Comme la royauté française, la royauté jacobéenne s'inscrit explicitement dans la tradition biblique que Jacques interprète ainsi : la *vraie loi* est la Loi naturelle, Dieu (non le pape ou les pasteurs) est le seul juge du contrat passé entre le roi et le peuple. Le roi règne grâce à l'accord de Dieu, dans la soumission au jugement divin et selon une hiérarchie des lois. Le peuple n'est pas un acteur politique qui pourrait retirer le consentement qu'il a donné mais une multitude obéissante au sein de la république (*Commonwealth*).

En Angleterre comme en France, l'absoluité royale se termine de la même manière : la décapitation de Charles I^{er} en 1649 annonce celle de Louis XVI.

Bertrand RENOUVIN

📖 (1) « *La vraie loi des libres monarchies ou les devoirs réciproques et mutuels entre un roi libre et des sujets naturels* », Traduction et édition critique par Bernard Bourdin, Astraea Texts n° 2, 2008. Presses universitaires de la Méditerranée, prix franco : 18 €. <http://www.pulm.fr/astraea-texts-2>

🛒 Achat immédiat

📖 (2) Bernard Bourdin - « *La genèse théologico-politique de l'État moderne* », PUF, 2004, prix franco : 32 €. 🛒 Achat immédiat

Cf. *Royaliste*, n° 850, pages 6-7, « Genèse de l'État moderne ».

Revenir à la fraternité

Charles Péguy pensait qu'il fallait défendre la vertu d'espérance, parce qu'elle était la plus modeste et la plus effacée. Régis Debray est d'avis qu'il faut plaider d'urgence en faveur de la fraternité, parce qu'au sein de la trilogie républicaine elle serait délaissée : « *En France, c'est une vieille cousine qui s'est fondue dans le décor, mais qui fait tapisserie, et personne ne l'invite à danser.* » Entre niaiseries abêtissantes et remugles d'une dangereuse utopie le philosophe-sociologue est conscient de la difficulté d'une réhabilitation. Mais il est résolu à la tenter, ne serait-ce que pour être fidèle à l'idée directrice la plus constante de son œuvre, telle qu'elle s'est construite depuis sa *critique de la raison politique* (1981) et que l'on pourrait définir comme la recherche de ce qui constitue une société, rassemble, construit des liens. De ce point de vue, il s'est trouvé en constante rébellion contre la pente d'une époque *libérale*, qui ne concevait pas d'autre point de vue que celui de l'individu et du *moi, je*. À l'heure où tout le monde se voulait tocquevillien, lui se voulait comtien, à sa façon bien sûr, renouvelant les problématiques et découvrant les disciplines ignorées du père du positivisme. De Comte toutefois, il avait retenu, en premier lieu, le caractère irréductiblement religieux du social, ce dernier relevant d'une lecture plutôt étrangère au théologien.

Dans cet essai, la sacralité sociale est réaffirmée avec la conviction de quelqu'un qui est persuadé d'avoir découvert le secret de la constitution des **nous**, avec les règles rigoureuses y afférant. Ainsi Régis Debray poursuit-il une démonstration incessante, avec des armes d'observateur toujours aux aguets, car c'est la méthode empirique qui dévoile le mystère et non on ne sait quel ésotérisme modernisant. On retient au passage une belle citation du grand préfet que fut Maurice Grimaud et qui illustre au mieux le dessein, d'une telle sociologie : « *Alger (en 1943) nous restait étrangère, voire hostile, mais la caravane gaullienne, en y dressant ses tentes, avait comme édifié une cité sacrée dans la ville profane, avec ses places secrètes (...) où nul n'entrait sans éprouver le frémissement révérenciel que ressent tout fidèle admis au seuil du parvis.* » Sacralité donc, qui concerne, si j'ose dire, notre sacro-sainte laïcité, dont on se figure, bien à tort, qu'elle immuniserait l'État ou la société du religieux. Bien au contraire ! Elle constitue, simplement, la sacralité positive, dont Auguste Comte avait compris que nulle société ne fait l'économie : « *Notre République s'est dotée,*

avec la laïcité d'une sacralité supplétive. » Celle-ci est devenue envahissante avec l'expression massive des mémoires collectives et les interdits qu'elles imposent.

La religion des droits de l'homme est suffisamment prégnante aujourd'hui pour n'y pas reconnaître justement le socle de l'organisation nationale et internationale, garantie par la solidité d'un consensus que même l'Église catholique, hier hostile, conforte avec énergie. N'est-ce pas là le sacré de substitution que le sociologue, comme le politologue, se devait de saluer, en soulignant sa prodigieuse réussite ? Seulement, voilà, Régis Debray ne s'incline pas, il objecte, toujours en observant. Non qu'il conteste les dévouements que les droits de l'homme suscitent ni le bienfait de la protestation contre les régimes d'oppression. Ce dont il doute fortement, c'est de la possibilité durable pour une telle religion de s'imposer au monde entier, en raison de sa pauvreté symbolique : « *Notre religion civile est kitsch, riche en instantanés et pauvre en visions. Ses arts préférés, pub et télé, font pitié même à côté de nos retables et hauts reliefs.* » Et puis aussi, il y a mutation de tout cet appareil des ONG et du *bisness* de la charité : « *Car les bénévoles de l'humanitaire ont maintenant leurs RTT, les volontaires leur CDD, et les ONG multinationales des budgets supérieurs à celui d'Haïti. Il a fallu trois siècles aux premiers chrétiens pour grimper des catacombes au Capitole ; trois décennies à nos dignitaires agnostiques pour se hisser des boat people aux yacht people.* » Ces formules assassines ne font mouche que parce qu'elles foudroient un système bien réel, qui tout en satisfaisant les bons sentiments, sert trop bien des intérêts repérables et finit par tourner en cynisme. Ne serait-ce pas une nouvelle illustration de ce que Péguy dénonçait dans la mystique qui tourne en politique à con-

dition de prendre ce dernier mot dans sa pire acception et en identifiant les droits de l'homme comme un idéal fourvoyé à force d'être instrumentalisé par une puissance dominante.

Pourtant, il y a une différence entre Péguy et Debray. Le second insiste sur le glissement de la pureté idéologique vers le manichéisme qui ignore le concret historique et finit par ignorer les peuples. Notre superbe supplément d'âme est devenu, « *alibi de l'ignorance, accélération du déclin, couronne impériale et agent provocateur.* » Il ne s'agit nullement d'abandonner « *l'idée axiale que l'homme vaut parce qu'il est homme* » mais de consentir à plus d'humilité pour rejoindre l'humanité dans son présent et la continuité de l'histoire qui l'a faite. La fraternité constitue alors la vertu de recours parce qu'elle s'adresse à une universalité qui n'ignore pas la proximité et la diversité du monde. Bien sûr, Chamfort invite à la méfiance en rappelant que l'idéal fraternel peut conduire au fanatisme et à l'exclusion : « *La fraternité ou la mort* ». Mais le sens du frère est invitation à le reconnaître dans sa fragilité. Face à un avenir qui se profile comme **carnassier**, notre philosophe en appelle à la vertu la plus secourable. Reconnaître le frère, c'est assurer la consistance d'un **nous** qui sait sa précarité et ses limites.

■

📖 Régis Debray - « *Le moment fraternité* », Nrf Gallimard, prix franco : 22,50 €.

[Achat immédiat](#)

par Gérard Leclerc



Archives

Les archives sont la mémoire de la nation, mais aussi des destins individuels. Comme le rappelait Jules Michelet, « *Ces papiers ne sont pas des papiers, mais des vies d'hommes, de provinces, de peuples (...)* ». En 1808, Napoléon installe les archives dans l'hôtel de Soubise, à Paris.

Un magnifique ouvrage, publié à l'occasion du bicentenaire de l'événement, nous fait pénétrer dans les mystères de ce très beau bâtiment et de ceux qui constituent le quadrilatère des Archives nationales, dont le prestigieux hôtel de Rohan, où l'on peut admirer la célèbre fresque des *Chevaux du Soleil* ou bien visiter le *Cabinet des Singes*.

Magnificence des lieux et rigueur d'une de nos plus indispensables administrations nous sont présentées. Longtemps déterminées par la pratique de l'écrit, les archives ont été recueillies sur des supports aussi variés que papyrus, parchemins ou papiers. De nos jours, la notion d'archives s'est étendue à tous les modes de fixation de l'information, qu'il s'agisse d'enregistrements audiovisuels, de données informatisées et numériques.

Mais les locaux parisiens sont aujourd'hui trop exigus, et l'on se prépare à déménager une grande partie des fonds dans un nouveau centre, à Pierrefitte-sur-Seine, non loin de l'abbaye de Saint-Denis, le grand centre de production intellectuelle du Moyen Âge. *L'avenir dure longtemps...*

Christophe BARRET

📖 Sous la coordination de Claire Béchu - « *Les Archives nationales, des lieux pour l'Histoire de France* », Éd. Somogy, prix franco : 45 €. 

L'affaire Raphaël Lévy et Louis XIV

Au moment où les nauséabonds fumets du négationnisme resurgissent, où la confusion s'installe dans les têtes entre une religion, un État, des hommes... le professeur Pierre Birnbaum nous rappelle un événement lointain qui porte en lui-même notre bel aujourd'hui.

Nous sommes au Grand Siècle, au temps de Louis le quatorzième, aux frontières de la France d'alors, dans une province partagée entre l'empire, son duc et notre roi. Dans cette France très chrétienne un drame se construit dans un climat de peurs ancestrales et autour de l'imaginaire d'un juif déicide pratiquant prétendument des crimes rituels. *L'Affaire Raphaël Lévy* surgit dans un temps où la chasse aux sorcières s'achève. Mais en pleine contre-réforme catholique, dans la bonne ville de Metz, la communauté juive se retrouve au centre d'un drame qui va se dénouer dans une sorte d'Affaire Dreyfus avant la lettre.

Raphaël Lévy, marchand de bestiaux à Boulay se rend à Metz, le 25 septembre 1669, la veille de Yom Kippour, pour acquérir un schofar et du vin pour fêter traditionnellement le nouvel an.

Le même jour, sur la même route, au village de Glatigny, le petit Didier Le Moyne (3 ans) disparaît. Rapidement, les soupçons se portent sur la communauté juive et à coup d'ouï-dire - début de la majeure partie des témoignages de l'accusation - Raphaël Lévy devient le suspect puis le coupable. Malgré toutes ses protestations, ses

demandes d'auditions de témoins (chrétiens), les juges de Metz le condamnent à être torturé et mis à mort. À l'audience du procès les témoins de l'accusation affirment, entre autres sornettes, que dans la communauté juive sont pratiquées des profanations de l'hostie le *vendredi saint* chez Mayer Schwade, un des principaux responsables de la communauté juive de Metz. Rapidement l'affaire Schwade commence.

À Paris le théologien catholique (oratorien) Richard Simon écrit un plaidoyer en défense pendant que Amelot de la Houssaye écrit un pamphlet racontant l'affaire Lévy et les meurtres rituels... Mais nous sommes au milieu du XVII^e siècle et le protecteur de la communauté juive de Metz n'est autre que le Roi, qui délègue mission aux intendants et à son armée de se porter en défense.

Schwade est remis en liberté. Il faudra plusieurs édits de l'intendant exigeant : « *que personne n'ouvre la bouche contre les juifs, et à plus forte raison qu'on les maltraite... sous peine d'amende ; que le père et la mère seraient responsables du fait de leurs enfants, etc.* ». Il faudra en plus mettre en place à l'aide de l'armée une défense physique de la rue des Juifs

pour qu'enfin le calme revienne.

Le livre de Pierre Birnbaum raconte les faits, explique la situation des communautés juives en France et rappelle la protection royale vis-à-vis de cette communauté. Remarquons que s'il existe de nombreux livres qui expliquent le règne de Louis XIV c'est un sujet qui n'est presque jamais abordé par les historiens.

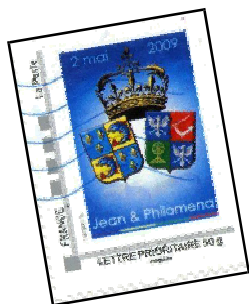
Ultime, mais nécessaire remarque, à l'aube de l'Affaire Dreyfus. Joseph Reinach défenseur du capitaine écrit un livre racontant l'affaire Lévy (2) en pointant d'une manière élogieuse l'attitude du Roi protecteur de la communauté. Évidemment dans la *Libre Parole*, Drumont pourfend ce volume et quelques monarchistes, oubliés des leçons de l'histoire n'hésiteront pas à le rejoindre et à construire une action politique sur cette base.

Pour ceux qui aiment comprendre, hors des bien-pensances historiques, le livre de Pierre Birnbaum est incontournable, parce qu'il parle de notre histoire commune, de nos erreurs pour qu'elles soient à jamais bannies de notre temps.

François-Marin FLEUTOT

📖 (1) Pierre Birnbaum - « *Un récit de meurtre rituel au Grand Siècle* », Fayard, prix franco : 23 €. 

📖 (2) Joseph Reinach - « *Une erreur judiciaire sous Louis XIV : Raphaël Lévy* », C. Delagrave, 1898. L'ouvrage est consultable sur Gallica : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k72997k>



Famille de France

Le mariage du prince Jean, duc de Vendôme avec Mademoiselle Philomena de Tornos aura lieu le samedi 2 mai à 11 heures en la cathédrale de Senlis.

La messe de mariage sera célébrée par M^{gr} Dominique Rey, évêque de Fréjus-Toulon et le consentement des époux sera reçu par M^{gr} Philippe Brizard, directeur de l'Oeuvre d'Orient.

Les royalistes de la NAR s'associent au bonheur des futurs époux et forment des vœux pour le succès de cette union.

AUTOCOLLANTS

Différents modèles d'autocollants sont disponibles (on peut panacher les commandes) :

► Autocollant « **NON aux lois xénophobes** » rond (64 mm) de couleur rouge fluo, très visible. Vendu par planche de 12.

► Autocollant rond « **UN ROI, pourquoi pas ?** » rond (64 mm) de couleur jaune fluo, très visible. Vendu par planche de 12.

► Autocollant rectangulaire (99 x 38 mm) « **Royaliste, le journal qui bouscule les idées reçues** », noir sur fond jaune, vendu par planche de 14.

► Autocollant rectangulaire (70 x 37 mm) « **Face à l'économie sauvage : monarchie populaire** », noir sur fond vert fluo, vendu par planche de 24.

► Autocollant rectangulaire (70 x 37 mm) « **Avec les royalistes, préparons la France de demain** », noir sur fond rouge fluo, vendu par planche de 24.

► Autocollant rectangulaire (70 x 37 mm) « **7 pays d'Europe sur 15 ont un roi... Pourquoi pas nous ?** », noir sur fond jaune fluo, vendu par planche de 24.

Tarif :

- La planche 1 € franco.
- A partir de 2 planches : 0,70 € franco la planche.
- A partir de 10 planches : 0,65 € franco la planche.

Les autocollants sont un moyen très efficace pour faire connaître notre journal et notre mouvement !

CONSEIL NATIONAL

Le Conseil national de la NAR, se réunira à Paris le **dimanche 14 juin** prochain.

Les membres du Conseil recevront en temps utile la convocation et l'ordre du jour mais ils sont priés de noter cette date afin d'être présents.

Communiquer avec la N.A.R.

- ✓ Adresse postale : 17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris
- ✓ Adresse électronique : NouAcRoya1@aol.com
- ✓ Site internet : <http://www.narinfo.fr.st> (Informations et actualités)
- ✓ Téléphone/répondeur : 01.42.97.42.57
- ✓ Télécopie : 01.42.96.99.20
- ✓ Règlements à l'ordre de : **Royaliste - CCP 18.104.06.N Paris**

MERCREDIS DE LA NAR

♦ A Paris, chaque mercredi, nous accueillons nos sympathisants dans nos locaux (17, rue des Petits-Champs, Paris 1^{er}, 4^e étage) pour un débat avec un conférencier, personnalité politique ou écrivain.

♦ La conférence commence à 20 heures très précises (accueil à partir de 19 h 45 - Entrée libre, une participation aux frais de 1,50 € est demandée), elle s'achève à 22 h. Une carte d'"abonné des mercredis" annuelle (8 €) permet d'assister gratuitement à toutes les conférences et de recevoir chaque mois le programme à domicile.

♦ Après la conférence, à 22 heures, un repas amical est servi pour ceux qui désirent poursuivre les discussions (participation aux frais du dîner 5 €).

Quelques changements dans l'organisation des "Mercredis".

Afin d'améliorer la qualité de nos "Mercredis" deux modifications notables :

- 1/ La porte sera **irrévocablement fermée** à partir de 20h15 et nous n'accepterons plus personne ensuite.
- 2/ Les personnes désireuses de participer au repas sont **priées de s'inscrire** dès leur arrivée. Nous prendrons les inscriptions dans la limite des places disponibles.

● **Mercredi 22 avril** – Pas de conférence en raison des vacances de printemps.

● **Mercredi 29 avril** - Universitaire, auteur de trois ouvrages remarquables sur la Résistance, **Alya AGLAN** reste dans son domaine de recherches mais ouvre dans son nouveau livre une réflexion inédite : au lieu de faire l'histoire – toujours nécessaire - des mouvements, des épreuves, des stratégies et des conflits internes, notre invitée prend la Résistance dans sa totalité et l'examine sous l'angle de la temporalité.

« **Le temps de la Résistance** », c'est le temps personnellement éprouvé de l'engagement, de l'attente, des différents modes d'action. C'est un temps de séparation et de solitude, hors des relations habituelles et des rythmes quotidiens. Mais la Résistance est surtout une création de temps, contre le totalitarisme qui l'annule et une formidable espérance révolutionnaire qui ne s'est pas – encore – pleinement réalisée. Voici une philosophie de la Résistance qu'il est urgent de méditer.

ADHÉSION

Rappelons que l'adhésion à la N.A.R. est indépendante de l'abonnement au journal et que les cotisations sont mensuelles et fixées en principe à 2 % du revenu, étant bien entendu que ce montant n'est qu'indicatif et que les versements sont laissés à la libre appréciation de chacun. La question financière ne devant pas devenir un obstacle à l'adhésion à la N.A.R.

Quant à nos lecteurs qui ne sont pas encore adhérents, nous les engageons vivement à **prendre leur carte**. C'est encore la manière la plus utile de nous aider, de renforcer la N.A.R., de rendre notre action plus efficace et de faire croître notre audience. Sur un simple appel téléphonique (01.42.97.42.57) nous vous enverrons la documentation nécessaire.

Vous avez reçu ce journal gratuitement ?

Pensez-vous que nous pourrions continuer à exister si vous ne nous apportiez pas votre aide financière ?

Alors, abonnez-vous (bulletin en page 2) ou faites-nous un don :

Faire un don en ligne

ou par courrier : « **Royaliste** », 17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris

Toujours la colère

Le métier de citoyen – le vôtre, le mien – est difficile à exercer et la communication médiatique complique le travail d'information préalable au discernement. Notre attention est attirée par deux pôles antinomiques et nous risquons de vivre dans un clivage permanent qui augmente l'angoisse individuelle et collective. Nous en avons fait l'expérience début avril lors des sommets du G 20 à Londres et de l'Otan à Strasbourg.

D'un côté le calme et les sourires des patrons de la « gouvernance » civile et militaire. De l'autre la colère des manifestants.

D'un côté les commentaires enthousiastes des journalistes qui célèbrent des mesures aussi fortes qu'inespérées face à la crise puis l'unité retrouvée de la « famille occidentale » sous l'égide de l'intelligent, du séduisant Barack Obama. De l'autre, la prolifération des dépêches concernant les fermetures d'usines, les retraites dorées des grands patrons et de rares évocations de l'échec de l'Otan dans les Balkans, dix ans après la guerre d'agression menée contre la Serbie et le Monténégro.

On nous dira que le monde ne s'est pas fait en un jour et que la relance de la *mondialisation heureuse* demandera une ou deux années. Patience ! Confiance ! Le FMI a reçu 1 000 milliards de dollars pour lutter contre la crise... L'Otan va se réformer grâce à l'arrivée de militaires français... Dans tous les cas, il est inutile ou fâcheux de déranger les grands de ce monde qui sont à la manœuvre, de contredire les experts de la banque,

de la bourse et de la stratégie militaire.

Qui croire ? Que faire ? Début avril, en pleine euphorie médiatique, beaucoup de citoyens ont sans doute été tentés de s'en remettre à la providentielle « gouvernance » – si seigneur face à la négativité des altermondialistes et aux violences des anarchistes.

La force des médias, c'est la production de ces grands spectacles qui sont littéralement sidérants. Leur faiblesse, c'est



de changer constamment de sujet afin de maintenir l'attention du téléspectateur en éveil. De réelles opérations de propagande en faveur du FMI et de l'Otan seraient peut-être efficaces si elles s'étaient sur toute l'année. Les pulsions de la communication sont inscrites dans le temps bref de l'événement. Nous subissons tous la forte attraction du pôle médiatique mais, de Londres à Strasbourg, elle n'aura produit ses effets que quatre jours. Quatre jours d'existence clivée, de doutes sur la « réalité vraie », d'angoisses provoquées par la difficulté à discerner l'essentiel et l'accidentel dans la masse des faits et des images.

Mais quatre jours seulement sur un mois ! Les citoyens que

nous sommes ont eu le temps de retrouver des repères. Sous réserve d'inventaire complet, je vois cinq motifs d'inquiétude et de colère :

Le G 20 n'a rien dit de la crise monétaire qui menace : dans une zone euro en voie d'éclatement, nous risquons d'être les spectateurs et les victimes d'un jeu qui se déroule entre les États-Unis et la Chine ;

Si le FMI prête de l'argent aux pays en difficultés à condition que le gouvernement diminue le salaire des fonctionnaires, comme cela continue de se faire sous l'égide de M. Strauss-Kahn, la crise continuera de s'aggraver – faute de demande suffisante ;

La chasse aux traders et la dénonciation des paradis fiscaux laissent entier le problème des actifs toxiques : début avril, le FMI estimait qu'ils représentaient 4 000 milliards de dollars, soit le double de l'estimation faite... fin mars. On ne connaît toujours pas précisément l'ampleur de la catastrophe financière et le G 20 s'est bien gardé de préconiser la nationalisation du crédit – seul moyen de la juguler.

La dénonciation (hypocrite) du protectionnisme prouve enfin que le G 20 continue de croire que le remède à administrer de toute urgence est une maladie.

Quant au retour complet dans l'Otan, nous vérifierons bientôt qu'il ne se passe rien à Norfolk et à Lisbonne – là où on envoie des officiers français comme pour s'en débarrasser – et que le président des États-Unis restera maître du jeu avec le soutien de M. Rasmussen, atlantiste inconditionnel que Nicolas Sarkozy a laissé élire au secrétariat général de l'organisation militaire américaine.

Soumission aux événements et aux puissants, dans tous les domaines. Ne nous laissons pas faire !

Bertrand RENOUVIN